

AVANT-PROPOS

Les articles qui figurent au sommaire du présent numéro de la Revue traitent de la question des données relatives au marché du travail et des différentes dimensions de l'égalité. En standardisant la teneur d'une base de données du BIT portant sur une période de soixante-quinze ans, les auteurs du premier article fournissent un outil de comparaison des salaires par profession dans le monde, pour déterminer notamment si la mondialisation a réduit l'inégalité des salaires au sein de professions données. Le deuxième article analyse sous un angle critique le conflit entre la protection spécifique des travailleuses et le principe de la non-discrimination dans le contexte du débat en cours sur les instruments de l'OIT qui réglementent le travail de nuit. Le troisième article analyse les inégalités dont pâtissent les groupes de demandeurs d'emploi défavorisés, eu égard aux résultats obtenus par les services de l'emploi nouvellement privatisés en Australie. La présente livraison de la *Revue* s'achève par une perspective qui traite également de la question de l'inégalité au sein des sociétés et entre les nations dans le contexte du devenir du travail, de l'emploi et de la protection sociale dans les pays industrialisés.

Chaque année, depuis 1924, le BIT mène son «Enquête d'octobre» sur les salaires par profession dans le monde. La première de ces enquêtes a rassemblé des données sur 18 professions dans 15 pays. L'Enquête porte aujourd'hui sur 161 professions dans 158 pays. Jusqu'en 1963, la *Revue internationale du Travail* a participé activement à la diffusion de cette base de données (il en a été fait état dans 57 volumes de la *Revue* entre 1924 et 1963). Toutefois, pour diverses raisons, cette importante source de statistiques internationales n'a jamais été aussi largement utilisée qu'elle le mérite à des fins de recherche et d'orientations politiques au niveau international. Dans leur article, *Richard B. Freeman et Remco H. Oostendorp* identifient cinq obstacles essentiels à l'exploitation de l'immense potentiel que constitue cette base de données mondiale pour l'analyse empirique des structures salariales. En premier lieu, les données sur les salaires ne sont pas comparables parce que les pays déclarent des statistiques provenant de

diverses sources nationales au lieu de mener une enquête spéciale conformément aux spécifications du BIT. En deuxième lieu, les pays ne déclarent pas les statistiques requises de manière cohérente d'une année à l'autre. En troisième lieu, les données fournies n'englobent pas l'ensemble des coûts du travail. En quatrième lieu, malgré les directives données par l'OIT concernant la définition des qualifications, les données relatives au travail effectué dans le cadre d'une profession donnée varient d'un pays à l'autre. En cinquième lieu, le mode de collecte des données, qui proviennent de diverses sources, entraîne des différences dans leur qualité.

Le principal apport de cet article est d'expliquer par quelle méthode on peut rendre exploitables les ressources de cette précieuse base de données, non seulement en standardisant les statistiques aux fins d'une analyse internationale, mais aussi en les rendant accessibles à des utilisateurs potentiels dans le monde entier qui peuvent les consulter sur une adresse Internet spéciale. Cet article donne des exemples convaincants de la manière dont ce fichier de données standardisées peut être utilisé en pratique. Ainsi, l'analyse que font les auteurs des statistiques internationales désormais comparables leur permet d'établir une relation inverse entre les inégalités salariales et le niveau de développement économique d'un pays: plus élevé sera le PIB, moindre seront les différences de rémunérations entre professions. La standardisation des données figurant dans l'Enquête d'octobre du BIT permet aussi une analyse des tendances qui montre que, contrairement à ce que l'on attendait, l'inégalité salariale au sein d'une même profession s'est aggravée au cours d'une période (années quatre-vingt et années quatre-vingt-dix) marquée par une mondialisation rapide.

Dans le deuxième article, *George P. Politakis*, présente une perspective historique et multiculturelle sur le débat en cours concernant le conflit entre l'octroi d'une protection juridique spéciale aux travailleuses et le principe essentiel de la non-discrimination. Au cœur de ce débat figure la question de savoir si les conventions de l'OIT qui interdisent ou limitent le travail de nuit des femmes, c'est-à-dire la convention (n° 4) sur le travail de nuit (femmes), 1919, la convention (n° 41) (révisée) du travail de nuit (femmes), 1934 et la convention (n° 89) sur le travail de nuit (femmes) (révisée), 1948 [et le Protocole de 1990 y afférent] sont toujours pertinentes. L'autre possibilité est un instrument qui réglemente de la même manière le travail de nuit des femmes et des hommes: la convention (n° 171) sur le travail de nuit, 1990. Le débat est très controversé en particulier parmi les mandants tripartites de l'OIT. Sur la base des conclusions tirées d'une étude de la législation et de la pratique de 109 Etats Membres de l'OIT, cet article contribue à clarifier les questions fondamentales qui ressortent du débat.

Deux articles parus dans des numéros récents de la *Revue* identifient les lacunes et les effets de distorsion des mesures d'incitation

prévues dans les programmes publics en faveur de la création d'emplois et de la réduction de la dépendance sociale des groupes vulnérables tels que les travailleurs peu qualifiés ou les chômeurs de longue durée¹. Dans le présent numéro de la *Revue*, Alfred M. Dockery et Thorsten Stromback évaluent dans leur article les deux premières années d'expérience (1998-2000) des services de l'emploi privé en Australie. Même s'il apparaît que l'efficacité de ces services s'est améliorée, le nouveau système n'a cependant pas permis d'éviter l'exclusion des groupes désavantagés parmi les demandeurs d'emploi de l'ensemble des prestations fournies (activités de base d'appariement des offres et des demandes d'emplois, formation à la recherche d'emploi, et aide intensive). Toutefois, pour porter un jugement définitif sur les résultats du nouveau système du *Job Network* (réseau de l'emploi), il faudra attendre l'évaluation qui en sera faite à la fin de la deuxième série de contrats (2000-2003) de sous-traitance des services de l'emploi à des prestataires privés à l'issue d'un appel d'offres.

Pour déterminer quelle réponse politique il convient d'apporter à l'évolution rapide qui affecte l'organisation du travail, la teneur des relations d'emploi, le concept de l'Etat-providence et la portée de la protection sociale dans les pays industrialisés, Patrick Bollé, dans sa perspective, fait la synthèse des discussions d'un Symposium sur l'avenir du travail, l'emploi et la protection sociale qui s'est tenu récemment à Annecy (France). Les questions soulevées sont étroitement liées à la question de l'égalité, à la fois au sein des sociétés et à travers le monde: la problématique générale du symposium a consisté à s'interroger sur ce que doivent être les institutions sociales pour la nouvelle économie globale. P. Bollé présente les idées échangées lors du symposium sur les transformations du travail et les nouvelles insécurités; les conséquences des transformations sur le travail et la société; la réponse politique aux transformations à l'œuvre.

Ainsi qu'il est indiqué dans la perspective, les questions qui ont été débattues au Symposium d'Annecy ont déjà fait l'objet d'une réflexion et d'une analyse approfondie dans des numéros récents de la *Revue*². D'une manière générale, la principale question soulevée n'est pas celle de savoir si les pays doivent participer à l'économie globale, mais celle

¹ Bart Cockx: «Les politiques actives de l'emploi et le rôle des incitations», *Revue internationale du Travail* (Genève), vol. 139 (2000), n° 4, pp. 513-537 et Ive Marx: «Aides à la création d'emplois et allègement des cotisations sociales à la charge des employeurs: bilan de divers travaux d'évaluation empirique», *Revue internationale du Travail* (Genève), vol. 140 (2001), n° 1, pp. 77-93.

² Sur l'internationalisation des processus de production, voir Ajit K. Ghose: «La libéralisation des échanges, l'emploi et les inégalités dans le monde», *Revue internationale du Travail* (Genève), vol. 139 (2000), n° 3, pp. 319-346. Sur la question de la technologie numérique, dont il a également été question à Annecy, voir le numéro spécial de la *Revue* sur *La fracture numérique, effets sur l'emploi et le développement* qui offre une évaluation générale des effets quantitatifs et qualitatifs des technologies de l'information et de la communication sur l'emploi dans les pays industrialisés. Voir *Revue internationale du Travail* (Genève), vol. 140 (2001), n° 2.

de savoir comment ils peuvent le faire en assurant une croissance économique durable et équitable.

Dans la section *Livres*, un compte rendu est consacré à un ouvrage sur les entreprises commerciales et leurs relations avec la société. L'auteur de l'ouvrage fonde son analyse sur des expériences faites au Royaume-Uni et sur des études de cas concernant les Etats-Unis et les pays scandinaves. Enfin, la section des *Livres récents* revient sur la question de l'égalité. Le premier ouvrage qui y est mis en exergue examine les conséquences en matière d'équité des changements intervenus dans la structure et le fonctionnement des entreprises commerciales dans les secteurs agro-industriel et financier d'Europe et d'Amérique du Nord. Le second traite de la question de l'égalité dans le partage des bénéfices tirés de la récente réforme du système des soins de santé aux Etats-Unis. Le dernier ouvrage dont il est question dans cette section présente et analyse l'évolution de la fréquence des violations des droits syndicaux à travers une étude statistique des résultats d'une enquête menée par le CISL dans 150 pays.

Les nouvelles publications du BIT comprennent les *Principes directeurs concernant les systèmes de gestion de la sécurité et de la santé au travail*; un volume sur *La sécurité sociale: un nouveau consensus*, qui synthétise la discussion générale qui s'est tenue lors de la 89^e session de la Conférence internationale du Travail, Genève, 2001; un rapport du Directeur général à la treizième Réunion régionale asienne, Bangkok, 2001: *Le travail décent en Asie: activités de l'OIT dans la région*; et un rapport préparé pour la Réunion tripartite sur l'industrie de la construction au XXI^e siècle: *Image de marque, perspectives d'emploi et qualifications professionnelles*, Genève, 2001.